



No de résolution
ou annotation

**Séance
extraordinaire
2 septembre 2022**

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance extraordinaire du 2 septembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le vendredi 2 septembre 2022 à 10 h 34 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Madame la conseillère Jacqueline Lavergne ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la conseillère Jinny Brunelle et monsieur le conseiller Gilbert Séguin sont absents.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire trésorier, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil par courriel le mardi, 31 août 2022 à 21 h 30.

L'avis de convocation se lit comme suit :

« À mesdames Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle, conseillères ; messieurs Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin conseillers ainsi que monsieur François Pleau, maire

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, Michel Bertrand, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Marthe, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de cette municipalité est convoquée par ce dernier pour être tenue le vendredi, 2^{ème} jour de septembre 2022 à 10 h 30 et il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Achat de matériel de voirie : feux de signalisation de chantier
5. Questions de l'assistance
6. Levée ou ajournement de la séance

DONNÉ à Ste-Marthe, ce trente et unième jour d'août deux mille vingt-deux.

(signature)
Michel Bertrand
Directeur général
et greffier-trésorier

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et convient qu'il sera mentionné dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire François Pleau déclare la séance ouverte à 10 h 34.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

22-09-99

QUE les sujets apparaissant à l'avis de convocation fassent office d'ordre du jour.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jacqueline Lavergne ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACHAT DE MATÉRIEL DE VOIRIE : FEUX DE SIGNALISATION DE CHANTIER

ATTENDU QU'il devient davantage difficile de recruter des signaleurs lors des différentes interventions effectuées annuellement sur les routes de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit réaliser au cours des prochains mois différents travaux de nettoyage de fossés;

ATTENDU QUE les signaleurs que la municipalité doit embaucher occasionnellement représentent un coût en salaire et bénéfices marginaux à ne pas sous-estimer;

ATTENDU QUE cette difficulté de recrutement lors des besoins ponctuels de signaleurs peut être palliée par l'utilisation de feux de circulation de chantier;

ATTENDU QUE la location d'un tel équipement est de 3 450 \$ pour une période de deux mois, période pour laquelle nous en aurions besoin cet automne;

ATTENDU QUE l'achat d'un équipement neuf pour remplir la même fonction est de 7 550 \$;

ATTENDU QUE l'achat se rentabilisera sur une période relativement courte puisque l'équipement servira aux besoins de la municipalité tous les ans;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé

22-09-100

D'ACCEPTER la soumission no 52868 de l'entreprise Signel Services inc. au montant de 7 550 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jacqueline Lavergne ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance



No de résolution
ou annotation

22-09-101

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 10 h 37

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Jacqueline Lavergne ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général